



Consignes de Sécurité pour la location de pédalo et de barque

Pour louer et utiliser en toute sécurité les barques et pédalos, merci de respecter les consignes suivantes :

- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.
- Il est interdit de plonger, de sauter d'une barque ou d'un pédalo.
- Il est interdit de se télescoper avec les embarcations sous peine d'être exclu et redevable du paiement des réparations.
- Les rames ne sont pas des armes de combats et doivent uniquement être utilisées pour ramer.
- Les animaux sont interdits à bord des embarcations ou sur le ponton.
- Il est formellement interdit de fumer à bord des embarcations.
- L'accès au ponton est interdit aux personnes ne pratiquant pas l'activité.
- Il est strictement interdit d'échanger une barque ou un pédalo pendant la location.
- Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte.
- Il vous est demandé de respecter le nombre de places assises (2 places).
- Il est interdit de naviguer sur la zone de baignade délimitée par les bouées.
- Toute session est payable d'avance.
- La location se fait sous forme d'une durée de 30 ou 60 minutes. Si le loueur ne respecte pas ces durées, il devra s'acquitter de la somme de la location suivante.
- Une pièce d'identité doit être laissée au moment de l'encaissement pour caution.
- Toute session de 30 ou 60 min ne pourra être prolongée qu'en repassant par la caisse. Toute session commencée ne sera pas remboursée.

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect d'une ou plusieurs des consignes énoncées ci-dessus et se donne également le droit de mettre fin à l'activité et d'exclure, temporairement ou définitivement le locataire.

Tarifs location pédalo ou barque	
30 minutes	8 "
60 minutes	15 "
Caution	Carte d'identité

La direction